

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
18/09/2020

Dossier complet le :
18/09/2020

N° d'enregistrement :
f09320p0217

1. Intitulé du projet

Démolition de locaux d'activité et requalification en bureaux du site industriel chimique existant au 371 rue Ludwig Van Beethoven à Valbonne - Sophia Antipolis.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS SOPHIA BEETHOVEN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

COURTIN CHRISTOPHE

RCS / SIRET

8 8 4 1 6 7 2 6 3 0 0 0 1 8

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. a)	Travaux et constructions constitués ou en création qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la démolition et la requalification complète du site occupé depuis 45 ans par ROHM & HAAS devenu par la suite DOW CHEMICAL.

Les constructions (inoccupées depuis 2018) comprennent des laboratoires chimiques, des locaux de stockage de produits, ainsi que des bureaux. Elles ont été réalisées entre 1975 et 1999 et représentent une SDP de 6712 m² sur une parcelle de 40500 m² dont 10500 m² imperméabilisés soit 25% environ de minéralisation.

Le site a fait l'objet d'un arrêté d'ICPE en date du 11 mars 2004, abrogé et remplacé par un nouvel arrêté le 20 janvier 2015.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante ainsi que le diagnostic avant travaux révèlent l'existence d'un très grand nombre (plus d'une centaine de références) de locaux et de produits contenant de l'amiante.

L'opération consiste à dépolluer déconstruire et démolir les installations existantes en vue de la réalisation d'un ensemble immobilier de 18000 à 20000 m² environ composé de deux programmes indépendants sur deux parcelles distinctes issues d'une division parcellaire en cours d'instruction. Les deux projets sont conçus dans le respect d'un plan masse spatial fonctionnel et paysager commun.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet consiste à requalifier un site industriel à dominante chimique conçu dans les années 70 pour un usage spécifique par l'entreprise ROHM & HAAS.

Il s'agit de remplacer les constructions existantes ainsi que leurs équipements devenus obsolètes et inadaptés aux besoins des entreprises de la technopole aujourd'hui tournées essentiellement vers les activités numériques, par des bureaux et des services destinés aux actifs et usagers de la technopole.

L'opération aura pour ambition d'offrir des espaces modulables et polyvalents qui seront à même de répondre aux besoins et aux attentes des entreprises tertiaires et high tech tant au niveau des usages qu'en matière de nouvelles pratiques émergentes dans les lieux de travail tertiaire. Il s'agit notamment de:

- Réaliser un ensemble de bureaux « PRIME » aux normes énergétiques et environnementales internationales
- Limiter les aménagements et constructions aux emprises minéralisées existantes en préservant la structure paysagère du site.
- Réaliser la quasi totalité des places de stationnement en sous-sol
- Mettre en place des panneaux photovoltaïques sur les toitures afin de limiter la consommation énergétique voire de viser l'auto-suffisance
- Améliorer la situation sur le plan hydraulique dans le respect des exigences de GEMAPI prenant en compte la réalisation de dispositifs gestion et de rétention des EP communs aux deux opérations

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site étant inoccupé, il est prévu de procéder en phases successives:

- 1ère phase : Evacuation des équipements
- 2° phase : Désamiantage
- 3° phase. : Déconstruction/ démolition
- 4° phase. : Préparation des terrains et protection du périmètre des secteurs boisés à conserver
- 5° phase. : Travaux VRD préparatoires (et notamment déviation du réseau EP existant et redimensionnement / reconfiguration du bassin de rétention commun aux deux programmes)
- 6° phase. : Travaux de construction
- 7° phase. : Aménagements paysagers

Durée totale des travaux: 30 mois environ

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet devrait comprendre à terme les composantes suivantes:

- deux programmes indépendants qui feront l'objet de deux permis de construire représentant une SDP de 9000 m² chacun avec des accès séparés afin de répartir le trafic induit sur les deux voies qui bordent le terrain: la rue Einstein et la rue Beethoven

- le programme situé au nord du terrain comprendra deux à trois bâtiments posés sur un socle paysagé abritant trois niveaux de parking d'environ 380 places. Les espaces de bureaux bénéficieront d'espaces extérieurs de type terrasse, loggia, qui s'ouvriront sur le paysage environnant. Une attention particulière sera portée sur le traitement du paysage afin de créer une continuité avec le paysage existant.,

- celui situé au sud de la parcelle comprendra trois bâtiments reliés par un socle paysagé abritant trois niveaux de parkings comprenant 380 places env. Les plateaux de bureaux ainsi que les locaux en RdC bénéficieront de terrasses, de patios et d'espaces de détente en plein air qui feront l'objet d'un aménagement paysager permettant de créer de nouveaux espaces végétalisés entre les bâtiments.

- tous les bâtiments accueilleront en toiture des panneaux photovoltaïques .

- l'emprise totale des surfaces aménagées devrait être sensiblement identique à celle occupée par les bâtiments voiries et parkings existants.

Le chantier nécessitera un défrichage limité qui sera compensé par une coulée vert aménagée entre les deux programmes. Le cadre paysagé ainsi que le vallon existant seront préservés et mis en valeur.

Des dispositions architecturales et paysagères communes aux deux opérations sont détaillées dans une note jointe en annexe à la présente demande.

Les deux programmes seront raccordés au bassin de rétention existant situé sur la parcelle "B". Ce bassin sera redimensionné en fonction des recommandations du service GEMAPI de la CASA.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de démolir N° PD 006 152 20T0005 (obtenu le 11 aout 2020)
- DP division parcellaire (en cours d'instruction)
- Défrichement (S<5000 m2) en cours d'instruction.
- Permis de construire pour chacune des deux parcelles (à venir).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
-surface du terrain	40500 m2
-surface de plancher existante à démolir:	6712m2
-surface de plancher après travaux:	18000 m2 env.
-emprise aménagée avant/après travaux	10500 m ² / "A" : 5600 m ² "B" : 6900 m3
-parkings existants:	155 places
-parkings futurs:	760 places environ dont 5 en surface

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

371 Rue Ludwig Van Beethoven,
06560 Sophia Antipolis

Parcelle concernée par le projet:
AO 48

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 37' 01" 08 Lat. 0 7° 03' 20" 69

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF 930020153 - FORÊTS DE LA BRAGUE, DE SARTOUX ET DE LA VALMASQUE située à 600 m au sud du projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche, FR3800581 Terme blanc, est à 5Km m à l'Est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valbonne est concernée par le PPBE de la CASA approuvé le 17 décembre 2012 . Le projet n'est concerné par aucune zone à enjeux et objectifs de réduction du bruit .
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de Valbonne est couverte par Le Plan de Prévention du Risque Incendies de Forêt approuvé par arrêté préfectoral n° 2008-64 le 23 juin 2008 et modifié suivant arrêté du 12 juillet 2012. -Le terrain concerné est classé en Zone Bleu B1 (danger modéré)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site et Paysages Inscrit - Bande côtière de Nice à Théoule. Ce site concerne l'ensemble de la commune.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC - directive Habitats (FR9301572 - Dôme de Biot situé à 4 Km à l'est
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents de matériaux seront réutilisés au maximum sur le site pour les remblais, soit triés et valorisés sur un autre chantier, soit évacués vers une filière agréée, dans le respect de la charte chantier à faibles nuisances environnementales. La charte pour la bonne gestion des déchets de chantier dans le département des Alpes-Maritimes signée le 11 juillet 2003 par l'Etat, le CD06, la CCI la Confédération de l'Artisanat et Petites Entreprises du Bâtiment et la FBTP sera respectée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet correspond aux emprises des constructions, voiries et parkings existants. Le projet n'affecte pas les espaces verts existants sur le terrain concerné.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

CL

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par Le Plan de Prévention du Risque Incendies de Forêt approuvé par arrêté préfectoral n° 2008-64 le 23 juin 2008 et modifié suivant arrêté du 12 juillet 2012. Le terrain étant classé en Zone Bleu B1 (danger modéré) il n'est pas prévu de dispositions particulières autres que la réglementation incendie des bâtiments.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de bureaux engendrera un trafic supplémentaire dans le secteur du fait de l'augmentation de la surface de bureaux. La création de plusieurs accès (4 en tout) en lieu et place du seul accès parkings existant sur la rue Beethoven limitera l'impact sur la circulation notamment aux heures de pointe..
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de construction sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. En phase d'exploitation, le projet modifiera faiblement l'ambiance sonore . Actuellement le site est essentiellement concerné par le bruit routier très minime limité aux heures de pointe sur les deux rues existantes: Einstein et Beethoven.

cc

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les travaux et le projet une fois mis en service ne sont pas de nature à engendrer d'odeurs particulières.</p> <p>Les seules nuisances olfactives sont celles liées aux polluants engendrés par la circulation automobile sur les voies existantes. Ces nuisances sont négligeables.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux de constructions sont susceptibles de créer des vibrations. En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives.</p> <p>Seule la circulation routière liée aux deux rues existantes est source de vibrations sur le site. Ces nuisances sont donc négligeables</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux de constructions sont susceptibles de créer des vibrations. En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives.</p> <p>Seule la circulation routière liée aux rues qui bordent le site est source de vibrations sur le site. Ces nuisances sont donc négligeables</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Elle seront limitées au maximum notamment par l'application de la charte chantier à faible nuisances.</p> <p>L'augmentation de trafic en phase exploitation engendra des émissions de polluants supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée existante est de 10500 m². elle ne sera pas modifiée de manière significative suite aux travaux envisagés.</p> <p>Un bassin de rétention sera créé alors que les constructions existantes en sont dépourvues. (le bassin existant ne recueille que les EP de l'aire de déchargement créée en 1999.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée.</p> <p>En phase exploitation, ce projet engendra la production de déchets liés aux activités tertiaires qui seront collectés par la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis dans le cadre de ses compétences.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement affecté à des laboratoires chimiques, des locaux de stockage de produits ainsi que des bureaux administratifs. L'opération va induire un changement significatif de l'activité puisque seuls les bureaux seront édifiés à la place des bâtiments d'activité. Le site sera requalifié sur le plan architectural et mettra en valeur le cadre naturel existant du fait de la préservation des éléments paysagers du site dans le cadre d'une approche paysagère commune aux deux opérateurs (détails en annexe à la présente demande) .

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase travaux, les entreprises retenues devront respecter une charte "chantiers à faibles nuisances environnementales" fixant des objectifs de réduction des nuisances, de protection de la biodiversité, de recyclage des déchets et un ensemble de dispositions strictes à respecter.

La charte pour la bonne gestion des déchets de chantier dans le département des Alpes-Maritimes signée le 11 juillet 2003 par l'Etat, le CD06, la CCI, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment et la Fédération des Bâtiments et Travaux Publics sera également respectée par les entreprises.

En phase exploitation, les principales mesures concernant le patrimoine naturel et le paysage seront la préservation du cadre paysager existant, et la création de nouveaux lieux de travail avec des services attenants.

Un bassin de rétention des eaux de ruissellement des espaces imperméabilisés sera mis en place alors qu'il n'existe aucun dispositif de rétention des EP des constructions actuellement.

L'aménagement d'espaces piétons de liaisons entre les bâtiments du site et avec les espaces environnants favorisera et sécurisera les déplacements doux dans le secteur. (cf.note en annexe de la présente demande)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permettra de répondre aux besoins de croissance de la technopole tout en favorisant la rénovation des immeubles obsolètes sans empiéter sur les espaces verts existants.

Les principaux enjeux environnementaux du site ont été finement analysés (cf. note en annexe) .

Le projet prévoit un système de rétention des eaux de ruissellement des surfaces déjà imperméabilisées mais non traitées.

Concernant le patrimoine naturel, les espaces boisés seront conservés au coeur et en bordure du bâti .

La qualité architecturale du projet et son insertion paysagère du projet seront traités avec rigueur.

Nous estimons de ce fait que le projet devrait être dispensé de l'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Note d'analyse des enjeux environnementaux et paysagers et recommandations d'aménagement du site.

Analyse environnementale du site existant

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à VALBONNE

le. 15/09/2020

Signature

SOPHIA BEETHOVEN
Les Aqueduses
535, route des Lucioles
06560 Sophia-Antipolis
Siret 884 167 263 00018